

**Banque Alimentaire de la Charente
Association Loi 1901**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découverte à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Angoulême, le 18 avril 2023



Didier RAMMELAERE

**Banque Alimentaire de la Charente
Association Loi 1901**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale réunie le 4 mai 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Banque Alimentaire de la Charente (Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai réalisé ma mission d'audit dans effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié de ces méthodes et les informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 28 mars 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angoulême, le 18 avril 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'D' followed by a smaller, more complex signature.

Didier RAMMELAERE

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>	53 006,00		53 006,00	53 006,00
<i>Constructions</i>	473 605,78	323 436,49	150 169,29	165 751,57
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	23 161,84	21 130,01	2 031,83	2 814,78
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	471 709,48	355 516,84	116 192,64	76 663,32
Immobilisations financières				
<i>Autres titres immobilisés</i>	5 413,20		5 413,20	5 353,20
<i>Autres immobilisations financières</i>	2 250,00		2 250,00	2 250,00
Total I	1 029 146,30	700 083,34	329 062,96	305 838,87
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	300,73		300,73	
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	33 927,30	1 027,64	32 899,66	33 160,17
<i>Autres créances</i>	47 549,07		47 549,07	88 718,94
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	734 219,31		734 219,31	642 837,94
<i>Charges constatés d'avance</i>	4 101,29		4 101,29	3 218,13
Total II	820 097,70	1 027,64	819 070,06	767 935,18
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 849 244,00	701 110,98	1 148 133,02	1 073 774,05

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Bilan Passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	650 066,00	
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		470 066,00
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	18 000,00	
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		24 000,00
Réserves		
Report à nouveau	27 012,83	19 996,71
Excédent ou déficit de l'exercice	143 761,40	187 016,12
Situation nette (sous-total)	838 840,23	677 078,83
Subventions d'investissement	128 903,66	113 862,49
Total I	967 743,89	814 941,32
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions		18 000,00
Total II		18 000,00
PROVISIONS		
Provisions pour charges	40 479,00	40 479,00
Total III	40 479,00	40 479,00
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 290,23	21 670,44
Dettes fiscales et sociales	33 761,83	38 683,29
Produits constatés d'avance	73 858,07	140 000,00
Total IV	139 910,13	200 353,73
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 148 133,02	1 073 774,05

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	260 158,45	267 891,95
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de marchandises</i>		2 592,75
<i>Production vendue (biens et services)</i>		803,00
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		3 395,75
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	319 173,00	208 952,20
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	63 863,15	
Dont Dons manuels	18 380,15	
Dont Mécénats	45 483,00	
<i>Contributions financières</i>	15 719,62	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	394 416,93	376 768,61
Utilisation des fonds dédiés	18 000,00	
Autres produits		97 631,26
Total I	1 071 331,15	954 639,77
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		4 528,11
Achats de matières premières et autres approvisionnements		105 521,17
Autres achats et charges externes	382 835,35	198 214,17
Impôts, taxes et versements assimilés	9 824,89	9 704,76
Salaires et traitements	452 503,06	430 873,31
Charges sociales	52 831,96	52 202,70
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	37 623,71	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		36 449,25
Dotations aux provisions sur actif circulant		276,59
Autres charges	90,00	503,09
Total II	935 708,97	838 273,15
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	135 622,18	116 366,62
Quotes-parts de résultat sur opérations en commun		
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	437,53	207,72
Total III	437,53	207,72
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		5,48
Total IV		5,48
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	437,53	202,24

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	136 059,71	145 514,88
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 303,70	25 934,20
Sur opérations en capital	450,00	16 922,47
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	16 458,83	
Total V	19 212,53	42 856,67
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	11 510,84	1 355,43
Total VI	11 510,84	1 355,43
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	7 701,69	41 501,24
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)		28 946,02
Total des produits (I+III+V+IX)	1 090 981,21	1 055 596,20
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	947 219,81	839 634,06
EXCEDENT OU DEFICIT	143 761,40	187 016,12

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LA BANQUE ALIMENTAIRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 148 133 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 143 761 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,48 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2018)

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Le montant des engagements de retraite à la date de clôture de l'exercice social s'élève à 40 479 euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	53 006			53 006
- Constructions sur sol propre	300 793			300 793
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	172 812			172 812
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 162			23 162
- Installations générales, agencements aménagements divers	154 191			154 191
- Matériel de transport	239 255	60 788	9 731	290 311
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 208			27 208
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	970 427	60 788	9 731	1 021 483
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	5 353	60		5 413
- Prêts et autres immobilisations financières	2 250			2 250
Immobilisations financières	7 603	60		7 663
ACTIF IMMOBILISE	978 030	60 848	9 731	1 029 146

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	155 438	9 417		164 855
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	152 416	6 165		158 581
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 347	783		21 130
- Installations générales, agencements aménagements divers	129 097	5 226		134 323
- Matériel de transport	189 124	15 513	9 731	194 905
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 769	520		26 289
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	672 191	37 624	9 731	700 083
ACTIF IMMOBILISE	672 191	37 624	9 731	700 083

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 87 828 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	2 250		2 250
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	33 927	33 927	
Autres	47 549	47 549	
Charges constatées d'avance	4 101	4 101	
Total	87 828	85 578	2 250

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	47 299
Total	47 299

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées	470 066	180 000		650 066
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	470 066	180 000		650 066
Apports avec droit de reprise	24 000		6 000	18 000
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	24 000		6 000	18 000
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	19 997	7 016		27 013
Résultat de l'exercice	187 016	143 761	187 016	143 761
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	113 862	31 500	16 458	128 904
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs	18 000		18 000	
Total fonds associatifs	832 941	362 278	227 474	967 744

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	40 479				40 479
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	40 479				40 479
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Documents soumis
au contrôle
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 139 910 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 290	32 290		
Dettes fiscales et sociales	33 762	33 762		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Produits constatés d'avance	73 858	73 858		
Total	139 910	139 910		

Charges à payer

Documents soumis
au contrôle
Commissaire aux comptes

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 475
Dettes provis. pr congés à payer	11 767
Charges sociales s/congés à payer	4 499
Total	24 741

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 101		
Total	4 101		

Notes sur le bilan**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	73 858		
Total	73 858		

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 386 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Documents soumis
au contrôle
Commissaire aux comptes

Résultat financier

	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	438	208
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	438	208
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		5
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		5
Résultat financier	438	202

Charges et Produits exceptionnels

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Subvention conseil départemental	11 500	
FEAD	772	
Conseil départemental		2 300
TOTAL	12 272	2 300

Notes sur le compte de résultat**Résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4
Produits des cessions d'éléments d'actif		450
Subventions d'investissement virées au résultat		16 459
TOTAL	11	16 913

Documents soumis
au contrôle
Commissaire aux comptes

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 21 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	1	2	1
Employés	2	2	4	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi	32	13	45	17
Contrat initiative Emploi				
Total	35	16	51	21

Informations sur les dirigeants

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés devrait vous être communiqué.

Toutefois, aucun montant ne sera communiqué car il conduirait à révéler une information individuelle préjudiciable à son caractère confidentiel.

Contributions volontaires

	N	N-1
Nature de la contribution		
Dons en nature	4 406 428	4 927 450
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations		
Personnel bénévole	460 097	451 638
Total	4 866 525	5 379 088